

rien de mieux que de les emprunter aux caisses de l'Etat. Un dépôt de 4,500 fr. de rentes avait été fait le même jour. Il s'adressa donc son collègue, lui confiant que le soir même, devant être passé le comitat, et qu'il lui fallait présenter un titre de rente de 4,000 fr. Il le pria en conséquence de vouloir bien les lui prêter sur le dépôt des 4,500 fr. Il les lui rapporterait le lendemain, etc.

L'affaire s'arrangea ainsi qu'il le désirait; seulement, il n'oublia qu'une chose, de revenir le jour suivant et par conséquent de restituer l'argent.

Que fit alors son collègue ? O mon Dieu, c'est bien simple. Ne voyant pas reparaître son camarade, il s'ingénia d'abord à cacher la fraude; il arrangea ses écritures très-convenablement, parait-il, puis disparut avec les 3,500 francs de rentes restant du dépôt dont nous avons parlé. Il avait eu la précaution d'ajuster ainsi ses écritures pour cette nouvelle soustraction, mais par l'inventaire dressé à la fin de chaque mois, on constata l'absence de la somme détournée.

On nous affirme avoir découvert le deuxième coupable, le trop confiant collègue, et c'est par lui que ces renseignements auraient été donnés.

Les deux employés en question sont encore des surnuméraires.

On voit d'ici la figure du beau-père qui a été la cause involontaire de cet emprunt forcé.

Depuis quelque temps, la santé du célèbre chirurgien Nélaton, inspiré de ses inquiétudes à ses amis. Aussi a-t-on décidé son transport à sa campagne des environs de Legny (Seine-et-Marne).

M. Auguste Nélaton est né à Paris, le 19 juin 1807. Il est par conséquent, dans sa soixante-septième année.

Son père, le grand-père Pierre-François Nélaton, et sa mère, Marie-Louise Laurière, demeurant au n° 18 du boulevard des Filles-du-Calvaire, à Paris, où ils tenaient un magasin de papeterie.

ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du 3 juillet 1873.
PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le président. — A l'occasion du procès-verbal je dois faire une rectification au sujet d'une erreur commise hier par M. Dufaure, relativement à l'article 61 du règlement.

Aux termes de cet article les projets sont renvoyés aux bureaux par M. le président et c'est aux bureaux qu'il appartient de décider le moment de leur examen.

M. Dufaure. — Je n'ai jamais eu l'intention de jeter un blâme sur M. le président. Mais le président présente habituellement la mise à l'ordre du jour des bureaux.

M. le président. — Je n'ai attribué aucune mauvaise intention à M. Dufaure. Si je n'ai pas mis ces projets à l'ordre du jour, vu leur importance, mon devoir n'était de les présenter à l'ordre du jour que lorsque cet ordre du jour me semblerait conforme au sentiment général de l'Assemblée. Avant la proposition faite hier par l'honorable M. Dufaure, je n'avais reçu aucune indication d'aucun côté de cette Assemblée. (Très-bien.)

L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur la proposition de MM. Fiesneau et autres relative à l'organisation du service religieux dans l'armée.

M. Carron. — Je prie l'Assemblée de renvoyer la discussion de cette proposition après le vote sur l'organisation de l'armée. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Alfred Naquet, tendant à réorganiser l'enseignement de la médecine.

La commission conclut à la prise en considération.

M. Naquet demande le renvoi à une commission spéciale et entre dans des détails.

Après des observations de MM. Scheurer-Kestner, Paris, Laboulaye, Testelin, Rousse et Buisson (de l'Aude), M. le président consulte l'Assemblée.

Deux épreuves par assis et levé étant déclarées douteuses, il est procédé au scrutin. La prise en considération est rejetée par 309 voix contre 286.

La discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Parent tendant à attribuer aux juges de paix la connaissance des actions commerciales dans les limites de valeur et de ressorts établies pour les actions civiles par l'art. 1^{er} de la loi du 25 mai 1838, est renvoyée à lundi.

L'Assemblée rejette la prise en considération de la proposition de M. Margaine, tendant à modifier l'art. 26 du règlement de l'Assemblée nationale relatif aux demandes de crédit.

L'Assemblée adopte ensuite :
1^o La prise en considération de la proposition de M. Audren de Kerdel, ayant pour objet de modifier l'art. 51 du règlement relatif aux demandes de crédits.

2^o La prise en considération de la proposition de M. Lefranc et autres, ayant pour objet l'abrogation de la loi du 29 mars 1852 sur l'organisation des Chambres consultatives et du conseil général d'agriculture et le retour à la loi du 10 mars 1832.

3^o La prise en considération de la proposition de M. Lespinasse, tendant à modifier la loi du 20 mars 1852 sur les Chambres consultatives d'agriculture.

4^o La prise en considération de la proposition de M. de La Perrière, ayant pour objet :
1^o De modifier la rédaction de plusieurs articles du code militaire;
2^o De préciser et de fortifier les pénalités applicables aux militaires qui pacifient les jours d'émeute à l'intérieur avec des rebelles armés ou non armés.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur les propositions de M. Voisin et autres, ayant pour objet d'ajouter un paragraphe à l'article 401 du code pénal concernant les escroqueries commises dans les cafés et restaurants.

M. P. Voisin demande à donner des explications sur le but du projet.

M. Charreton combat le projet.

M. Alfred Ferand. — Je demande que l'on introduise dans la loi le mot *frauduleux* et j'ai présenté l'amendement suivant : Quiconque, dans une intention frauduleuse se fera servir dans un hôtel, restaurant, café, cabaret ou autre établissement des aliments ou boissons qu'il aura consommés et dont il n'aura pas payé le prix, avant toutes poursuites sera puni d'un emprisonnement de 6 jours à 6 mois et d'une amende de 16 à 200 fr.

M. Say. — Je demande non-seulement le rejet de l'amendement, mais la suppression du mot *frauduleusement* introduit dans la loi.

Après les explications de MM. Lebraty, Meplain et Voisin, l'amendement n'est pas adopté.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

L'Assemblée adopte les propositions :
1^o De M. de M. Tallon, relative à l'exercice du droit de pétition ;
2^o De M. Paris (Pas-de-Calais), relative à une modification de l'article 95 du règlement ;
3^o De M. le général Robert, relative à une modification de l'article 95 du règlement.

Discussion sur le projet relatif aux emplois à réserver aux sous-officiers dans les administrations de l'Etat.

M. Béchamp explique l'objet de la loi, et rend hommage à la mémoire de M. Chasseloup-Laubat.

Sur l'article 1^{er} M. Jazon développe un amendement dans lequel il demande que les sous-officiers n'aient que des places de commun ordre et d'expéditionnaire.

M. Béchamp repousse cet amendement.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une 3^e délibération.

L'Assemblée adopte le projet de loi tendant à supprimer un titre de président de chambre dans les 24 cours d'appel.

La discussion appelle la deuxième délibération sur la proposition de M. Beausire et autres tendant à modifier le chapitre 8 du règlement de l'Assemblée.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

La séance est levée.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes :

Paris, 3 juillet. — Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants :

Augmentation : Sur l'encaisse : 7,000,000 de francs ; sur le portefeuille, 91,000,000 de francs ; sur les avances en lingots, 1,000,000 de fr. ; sur les avances au Fondeur, 20,000,000 de fr. ; sur la circulation des billets, 80,000,000 de francs ; sur les comptes courants, 34,000,000 de fr. — Diminution : Sur le compte du Trésor, 2,000,000 de francs.

Lyon, 3 juillet. — Une lettre d'un exposant lyonnais à Vienne, adressée au *Journal de Lyon*, dit que l'effet produit par l'orage du 29 juin a été terrible sur la partie affectée aux exposants de Lyon, de Tarare et de Reims. Un très-petit nombre de vitrines ont été sauvées.

La section lyonnaise restera fermée pendant quelque temps.

Bayonne, 2 juillet, soir. — (Arrivée en retard.) Le chef de bande Lisaraga est assez gravement malade. Il a été amené dans une auberge située près de la frontière. On dit qu'une colonne de 3,000 hommes est en marche sur Espérande. Cette nouvelle a causé une grande agitation dans les cantonnements carlistes.

L'émigration espagnole augmente de plus en plus.

Rome, 3 juillet. — On annonce de Bellune qu'un fort tremblement de terre a eu lieu à Alpego.

On assure qu'un commencement d'éruption volcanique a eu lieu à Tara; des cendres ont été recueillies; le lac de Santacroce est bouillonnant.

Madrid, 2 juillet, soir. — (Arrivée en retard.) On dément formellement la nouvelle donnée par une dépêche du 26 juin publiée par les journaux étrangers annonçant que les intrusants de Madrid auraient élevé des barricades.

Perpignan, 3 juillet, 7 h. 15. — On mande de Barcelone :
« Le bataillon Fijo de Ceuta a battu la bande de Valles au col de Teixeta; les bandes de Georges et du curé de Flix ont brûlé les arbres et les maisons à Tivisa, cette localité ayant refusé de payer les contributions et ayant résisté à leur attaque. »

Berlin, 1^{er} juillet. — La veille de la prise de Khiva, le khan avait envoyé des messages au général von Kaufmann annonçant son intention de livrer la capitale et le khanat tout entier à l'empereur de Russie. Immédiatement après cet envoi et avant d'avoir reçu la réponse du général Kaufmann, le khan s'enfuit avec un détachement de Turcomans de la tribu de Yomut, composant la garnison principale de la capitale.

Les portes furent alors ouvertes à grands battants, et les Russes entrèrent dans la place sans avoir tiré un seul coup de fusil.

Le lendemain étant l'anniversaire de la naissance de Pierre 1^{er}, les Russes célébrèrent le service divin sur la place publique, en mémoire du grand czar qui le premier avait essayé de conquérir la Khiva et aussi en mémoire des soldats tués dans cette première campagne, ainsi que dans la présente.

Le 41 juin, c'est-à-dire le lendemain de la prise de Khiva, le général Kauf-

mann expédia ses courriers à Tchomkent, dans le Turkestan russe, avec des ordres adressés au commandant local pour qu'il en tât à télégraphier les nouvelles à l'empereur Alexandre, qui réside en ce moment à EMS.

Comme le télégramme est arrivé à Saint-Petersbourg le 28 juin, il a fallu au courrier porteur du message à peu près une semaine de jarns pour se rendre de Khiva à Tchomkent, soit une distance de 800 milles par la route directe à travers le désert du Kihil-Kurn.

Paris, 4 juillet 1873.

Le conseil supérieur de l'agriculture et du commerce a entendu hier la lecture du rapport de M. Provencal qui avait été chargé de fournir des indications sur les différents modes d'impôts.

La commission a décidé que les impôts nouveaux ne devaient porter sur les matières impossibles qu'au moment où elles-ci étaient livrées à la consommation. Elle a admis l'impôt d'accise sur les produits fabriqués dans le moment où ils entrent dans la consommation. Elle a franchi le produit et le est à l'usage et le droit sur le produit français doit être reporté intégralement sur le produit étranger rentrant en France.

La commission a été d'avis qu'il y avait lieu de repousser à priori les impôts sur les métaux, les sels de soude, la poterie commune, le sel, les transports, sur les chiffres des affaires et les factures, une augmentation de l'impôt mobilier et de l'impôt sur les portes et fenêtres.

Elle propose un droit de 10 0/0 sur les savons : un droit de 25 francs par 100 kil. sur l'acide stéarique. La chandelle serait exemptée sauf la chandelle à trois mèches. Elle demande une surélévation de 15 0/0 des droits des huiles minérales et de frapper d'un droit d'octroi les huiles à manger et autres, en affranchissant toutefois les huiles destinées à l'industrie.

Il résulte du rapport de M. Chesnelong que les 5 séries d'impôts admis par la commission produiraient :

1^o Le stéarine, savons, huiles, 23 millions ;
2^o Verrierie, cristallerie, 5 millions ;
3^o Faïence, 8 millions ;
4^o Tissus, 60 millions ;
5^o Journaux, 10 millions en tout 106 millions.

Une seule série a été votée, ce sont les impôts sur les savons, les huiles et la stéarine.

Bayonne, 3 juillet. — Les juntes du Guipuzcoa réunies à Tolosa ont élu le marquis de Rocca Verde, député général de la province.

On annonce que le service postal entre Hendaye et St-Jean-Pied-de-Port sera désormais par mer. Les 61 militaires espagnols détenus à la citadelle ont été rapatriés par train.

On a reçu des lettres de M. de Castillon, le correspondant du *Revue* et du maire de Viratton. Il annonce qu'ils sont toujours détenus et manifestent de l'inquiétude. On assure que cette regrettable mesure a été suggérée à Santa-Cruz par la population de Vera, dont un habitant venu à un marché dans un village français, a été interné.

Madrid, 3 juillet, soir. — On assure que les négociations entamées pour l'abolition de la rente des îles Philippines pour payer le coupon, sont très-avancées.

Losa et Cartier, chefs des intrusants à Madrid, qui ont tiré des coups de fusil à la fin de la nuit dernière dans les rues de Madrid, ont été arrêtés.

COMMERCÉ

Dépêches télégraphiques.
Havre, 4 juillet.
(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Debonnets.)
Ventes 1500 b. Marché ferme, bonne demande, disponible et livrable, sans changement.

Liverpool, 4 juillet.
(Dépêche de MM. Kablé, Bœswilwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Debonnets.)
Ventes 10,000 b. Marché sans changement. Recettes 10,000 b.

Louisiane 9 1/16; Géorgie 8 13/16; Arrable 8 5/8; Ombra 6 5/16; livrable 6 5/16; Dhollerah 6 1/8; Bengale 3 7/8. Baisse partielle livrable New-York 1/16-3/16.

Importations 28,000 b., dont Amérique et 14,000 b. Surate. Recettes 2,000 b. — Ventes 12,000 b., dont 10,000 b. pour la filature, calme, sans changement. Livraisons Amérique sans changement.

Calcutta, 1^{er} juillet.
Fair Bengale nouveau 4 1/4, Good fair 4 1/4, fine 5 7/8, good fair Rangoon 4 7/8, good fair Tinnivelly 6 1/4, coté et fret pour Londres. Change à 6 mois 1 s. 11 à 1. 11 1/8. Paris fr. 2 47.

Paris, 4 juillet.
Londres, 3 juillet. — (Avis de M. Paul Pierrard, courtier.) — Ouverture de la 3^e série d'enchères de laines coloniales, le jeudi 10 juillet 1873. — Arrivages, le 3 juillet 1873: Sydney 48,264 b.; Port-Philippe, 52,081 b.; Van-Diemen 7,435 b.; Alleghé, 9,768 b.; Swan-River 2,822 b.; Nouvelle-Zélande 47,716 b. — Total Australie 168,087

b.; total Cap de Bonne-Espérance 23,699 b.; ensemble 191,786 balles.

Renforts: Anciennes existences, environ 5,000 balles; cargaisons flottantes, environ 72,000 b.; total approximatif, 208,786 balles.

Cours du Change, le 17 juillet 1873: Paris court, jours 25, 1/2 à 25, 52 1/2; dito, 3 mois 25, 82 1/2 à 25, 85.

Voici la liste des ventes: Jeudi 10 juillet, Chas. Balme et C^o. 1

Vendredi 11, M. P. Hughes et Sons. 1

Samedi 12, Jacomb, Son et C^o. 1

Lundi 14, S. B. Edenborough et C^o. 1

Mardi 15, Willans, Overbury et C^o. 1

Mercredi 16, J. T. Simes et C^o. 1

Judi 17, H. Schwartz. 1

Vendredi 18, Hazard et Caldecott. 1

Samedi 19, Chas. Balme et C^o. 2

Lundi 21, Willans, Overbury et C^o; H. P. Hughes et Sons. 2

Mardi 22, Webster, Davall et C^o; Dutton et Perry. 2

Mercredi 23, Jacomb, Son et C^o. 1

Judi 24, S. B. Edenborough et C^o. 2

Vendredi 25, Chas. Balme et C^o. 3

Samedi 26, H. Schwartz. 3

Lundi 28, Willans, Overbury et C^o. 3

Mardi 29, J. T. Simes et C^o. 2

Mercredi 30, Hazard et Caldecott. 1

Wingeler et Bows. 1

Judi 31, H. P. Hughes et Sons. 3

Vendredi 1^{er} août, Chas. Balme et C^o. 3

Samedi 2, S. B. Edenborough et C^o. 3

Mardi 4, Jacq. de vacance. 3

Mardi 5, Jacomb, Son et C^o. 3

Mercredi 6, Thomas et Ockel, 1; Duxton et Hunter. 4

Judi 7, Chas. Balme et C^o. 4

Vendredi 8, Willans, Overbury et C^o. 5

Samedi 9, H. P. Hughes et C^o. 4

Lundi 11, Jacomb, Son et C^o. 4

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, siccités, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoles, diabète, anémie, chlorose, faiblesse, épuisement, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 48,614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, l'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.
M^{lle} Martin, à... Suppression des règles et Danse de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.
E. Payard, de Gastralgie et Vomissements, il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le cœur de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.
M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.
M. J. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 centimes; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 32 et 60 fr. (franco) — Dépôt chez M. le Com. pharmaciens et MORELLE BOURGEOIS, et chez les autres pharmaciens à Apicelles, chez BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris. 4095 c.

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti. DENTS et DENTIERS, système américain. SANS RESSORTS. Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER DENTISTE 66, rue d'Angleterre, à LILLE

Dictionnaire de la Conversation de GIBERT D'OCASION, à un prix exceptionnel, la collection complète du dictionnaire de la conversation. S'adresser à la librairie du journal, rue Nain, 1.

Nouvelle Encyclopédie de Goussier à Dijon. A paraître en 10 volumes, contenant les plus belles encyclopédies, avec toutes les améliorations.

Dépôt à la librairie Alfred Reboussin.

BOURSE DE PARIS

DU 3 JUILLET

VALEURS Clôture Cours de la veille

A TERME

5 0/0 96.65 96.62 1/2

5 0/0 1871 99.98 99.99

5 0/0 1872 91.75 91.24 1/2

Foncier 700.00 785.00

Mobilier 317.50 415.00

Général 560.00 560.00

Est 315.00 310.00

Lyon 860.00 860.00

Mid 605.00 597.50

Nord 1045.00 1045.00

Orléans 822.50 817.50

Ouest 690.00 687.50

Gaz 452.50 448.75

Immobilier 64.95 63.75

Suez 437.50 436.25

Italie 790.00 778.50

B. de France 4235.00 4220.00

B. de Paris 1145.00 1141.25

COMPTANT

3 0/0 56.30 56.10

5 0/0 1871 90.60 90.50

5 0/0 1872 91.45 91.33

4 1/2 80.90 81.50

Morgan 513.75 512.50

Ville de 1869 299.00 290.00

1871 254.00 254.00

Est 271.00 270.00

Lyon 280.00 277.50

Mid 271.00 269.00

Orléans 274.25 273.50

à Ch. 200.00 200.00

à Rouen N. 221.00 221.00

Sud 213.00 213.00

EN BANQUE

Espagne Int. 15.15/16 15.11/16

Esp. Ext. 1869 20.1/16 19.7/8

Esp. Ext. 1871 19.00 19.00

Turc 55.57 55.40

60/0 Péruvien 76 1/2 77 1/2